Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_162-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation
10 novembre 2025
N° de la délibération
2025-162

L'an 2025, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 novembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole

et MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (1) : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves

Absents (6) : BRIAND Philippe, CADIOU Alain, CLAUDE Mickael, LE GUERN Isabelle, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine.

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : THOMAS Pierre-Yves

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 21 novembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Convention relative à la sécurisation de l'alimentation électrique du poste de refoulement des eaux usées du pôle laitier

Rapporteur : J. MAZEAS
Annexe 20251028_ convention financement sécurisation électrique PR Pôle Laitier

Les installations industrielles du Pôle Laitier et le poste public de refoulement des eaux usées sont alimentés à partir de 2 réseaux électriques différents.
En cas de coupure électrique du seul réseau alimentant le poste de refoulement public, il existe un risque pour la Ville et son exploitant VEOLIA de ne plus être en mesure d'évacuer les effluents usés issus des installations industrielles toujours en fonctionnement et par voie de conséquence, de causer potentiellement l'arrêt de la production industrielle.
Pour pallier ce risque, la solution la plus fiable et la plus économique envisagée consiste à raccorder en secours potentiel, le poste de pompage public aux installations électriques du site industriel, pour garantir un fonctionnement cohérent.

Les travaux devant être exécutés essentiellement sur les terrains du site industriel, il est proposé :